



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance n° 1 du jeudi 27 septembre 2012**

A 17h30, M. Dupradeau, Principal du collège, ouvre la séance : 21 membres sont présents sur 24 (voir annexe 1)

Il excuse les absences de M. Chollet (représentant du Conseil général), Mme Kherkhach (représentante de la commune), M. Quenum-Possy-Berry (personne qualifiée), M. Ralle (représentant des parents PEEP).

M. Dezalos, conseiller général, siège au conseil en qualité de suppléant de M. Chollet.

Mme Fernandez, professeur stagiaire, est invitée à assister à la séance dans le cadre de sa formation. Personne ne voit d'objection à sa présence.

Mme Fara, professeur, est invitée en tant qu'animatrice d'une sortie scolaire.

M. Valière, principal adjoint, est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour qui est proposé au vote et approuvé comme suit :

1. Approbation des procès-verbaux des CA n°4 du 21/06/2012 et n°5 du 10/09/2012
2. Voyages et sorties scolaires
3. Programme d'actions du CESC et accompagnement éducatif
4. Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique du collège (2011/2012)
5. Tarifs 2013
6. Concessions de logements
7. Permanences des petites vacances
8. Questions diverses
 - a. A l'initiative de la FSU : Mise en place d'une CHSCT au collège
 - b. A l'initiative de la FCPE : les comptes-rendus des conseils de classe, les casiers, les ordinateurs du CDI

1) Approbation des procès-verbaux des CA n°4 du 21/06/2012 et n°5 du 10/09/2012

Les procès-verbaux sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

2) Projets de voyages et sorties scolaires

a. Voyage scolaire en Espagne

M. le Principal précise qu'un seul voyage sur les trois annoncés en juin aura lieu durant cette année

scolaire. Mme Redondo, professeur d'espagnol et membre du Conseil d'administration, présente les grandes lignes de son projet. Le voyage à Barcelone se fera du 19 au 23 mars 2013 et concernera les élèves des sections bilingue en priorité qui seront hébergés en familles. La prestation sera assurée par le voyageur Verdier pour un montant total de 12680,38 € et concernera 49 élèves et 4 accompagnateurs. M. le Principal souligne l'intérêt pédagogique, culturel et linguistique du projet ainsi que son aspect pluridisciplinaire. M. le gestionnaire développe le budget du voyage. Les fédérations de parents et le FSE se disent prêts à apporter une aide de 250 € chacun. La participation maximale des familles est fixée à 250 € par élève. Cette proposition est soumise au vote et adoptée :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

b. Sortie scolaire Monumérique, Archimérique

Mme Fara, professeur d'histoire et géographie, présente un projet très large organisé dans le cadre d'un partenariat avec ECLA-Aquitaine (DRAAC, Conseil régional) et le Conseil général, intitulé « Traite, esclavage et abolition ». Il prévoit plusieurs interventions extérieures et deux déplacements à Bordeaux. Il concernera la classe de 4^e, plusieurs disciplines et fera l'objet d'un travail numérisé. Le budget total s'élève à 3773,50 € et sera couvert par une participation du collège, une subvention de la DRAAC et une participation du Conseil général (frais de transports des élèves). Aucune participation financière n'est demandée aux familles. Ce projet de sortie est soumis au vote et adopté sous réserve d'équilibre budgétaire :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

c. Sortie scolaire Chorepass au Grand théâtre de Bordeaux

Mme Fara présente le projet initié par Mme Moreau, professeur de lettres, d'une sortie à Bordeaux : visite du centre ville, visite du Grand théâtre, spectacle musical en janvier ou février. Cette sortie concernera les élèves de 4^e et s'inscrit dans le cadre d'un DAO. Le montant total du projet se monte à 990 €. A défaut de subvention, la participation maximale demandée aux familles se monte à 37 €. Ce projet de sortie est soumis au vote et adopté sous réserve d'équilibre budgétaire :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Mme Fara quitte la réunion.

d. Sortie scolaire à Villascolopia pour les élèves latinistes de 5^e

Le projet de Mme Moreau s'inscrit dans le cadre d'un DAO. La sortie est prévue pour avril 2013. Le montant total du projet se monte à 580,50 €. A défaut de subvention, la participation maximale demandée aux familles se monte à 17,50 €. Ce projet de sortie est soumis au vote et adopté sous réserve d'équilibre budgétaire :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

e. Sortie scolaire à Bordeaux et à Villascopia pour les élèves latinistes de 3^e

Le projet de Mme Moreau s'inscrit dans le cadre d'un DAO. La sortie est prévue pour le troisième trimestre 2012/2013. Le montant total du projet se monte à 859,50 €. A défaut de subvention, la participation maximale demandée aux familles se monte à 30 €. Ce projet de sortie est soumis au vote et adopté sous réserve d'équilibre budgétaire :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

3) Programme d'actions du CESC et accompagnement éducatif

M. le Principal adjoint présente les actions du CESC prévues pour l'année 2012/2013, lequel reprend dans ces grandes lignes les actions de l'année précédente. Il précise qu'une évaluation et d'éventuels ajustements auront lieu en janvier. Il répond à quelques questions : l'intervention sur le tabagisme pourrait se dérouler plus tôt dans l'année et le petit déjeuner sera avancé à la mi-novembre (voir annexe 2). Après quoi le programme d'actions est soumis au vote et adopté :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Concernant l'accompagnement éducatif, M. le Principal adjoint informe les membres du Conseil d'administration qu'il a reçu 90 demandes d'élèves et qu'il n'a pu constituer que 18 groupes du fait que la dotation horaire accordée par la Direction académique est en baisse de 20 %. Il précise que les actions inscrites dans l'accompagnement éducatif pourraient ne pas aller au delà d'avril si les groupes étaient trop nombreux. Sa répartition est soumise au vote et adoptée :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

4) Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

M. le Principal présente et commente le rapport annuel, il rappelle le lien existant avec le Projet d'établissement 2011/2015 et précise le degré d'atteinte des objectifs déterminés. Si le constat est satisfaisant à bien des égards, il importe d'insister sur la nécessité de prendre en compte les difficultés rencontrées par quelques élèves, en particulier les plus défavorisés (voir annexe 3). Il répond à quelques questions, puis le rapport est soumis au vote et adopté :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

5) Tarifs 2013

M. le Principal précise que pour l'exercice 2013, le taux d'augmentation annuel de la demi-pension fixé par le Conseil général est limité à 2%. M. le Gestionnaire commente ses propositions (voir annexe 4).

a. Demi-pension, augmentation proposée : 1,79 %. Du fait du nombre de jours supérieur à celui de l'année passée, le prix du repas baisse de 5 centimes : 2,77 €.

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

b. Ticket repas, en conformité avec le tarif minimum fixé par le Conseil général et en lien avec le redressement de l'URSSAF intervenu en 2011, le prix du ticket repas des agents passe à 2,25 €. Celui des élèves augmente de 5 centimes : 3,05 €.

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

c. Dégradations, tarifs des manuels scolaires et carnets de liaison maintenus, légère augmentation des vaisselles cassées en raison des dégradations plus nombreuses.

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

M. Dezalos, Conseiller général quitte la séance.

5. Concessions de logement

Sur les quatre logements mis à disposition au collège, seuls deux sont habitables. Quatre personnels administratifs sont logés par nécessité de service. M. le Principal et M. le Gestionnaire ont demandé à déroger à l'obligation de loger. M. le Principal adjoint et Mme la Conseillère principale d'éducation occupent chacun un logement de fonction. Les membres du Conseil d'administration émettent un avis favorable.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

6. Permanences de petites vacances

La dérogation à l'obligation de loger ne dispense pas les personnels d'effectuer les astreintes liées à leur statut. Principe général retenu : 2 jours de permanence sont effectués pendant les petites vacances (voir annexe 5). M. le Gestionnaire présente le projet de répartition qui est ensuite soumis au vote et adopté.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

7. Questions diverses

a. A l'initiative de la FSU : Création d'une CHSCT au collège

M. le Principal expose brièvement les finalités d'une Commission d'Hygiène et de Sécurité et l'obligation d'une telle commission dans les lycées professionnels, les lycées technologiques et les collèges dotés d'une SEGPA. Il précise cependant que rien n'interdit notre collège de disposer d'une CHS.

Mme Redondo, déléguée SNES des professeurs, développe ses arguments en faveur d'une CHSCT (Conditions de Travail) au collège : amélioration de la prévention des risques, mise en place d'un registre de sécurité, amélioration des conditions de travail des personnels et des élèves. A titre d'exemple, elle précise que dans un collège voisin un exercice de confinement a lieu chaque année, qu'on y dispose de pastilles d'iode. Elle évoque également des installations électriques hors norme, la mauvaise isolation des locaux et pense qu'il serait bon que chacun puisse faire des propositions au sein de cette commission.

M. le Principal précise que nous disposons, comme tous les établissements scolaires, de pastilles d'iode et que nous faisons chaque année un exercice de confinement, le prochain étant d'ailleurs prévu pour octobre. Il indique que notre agent ACMO veille à la sécurité des installations et qu'il intervient dès qu'un défaut lui est signalé. Pour sa part, M. le Gestionnaire évoque l'existant. Il précise qu'un registre de sécurité est régulièrement tenu à jour, que la commission de sécurité passe tous les trois ans au collège (une visite est prévue cette année). Il en va de même pour la sécurité alimentaire.

Un représentant des professeurs demande la mise en place d'un registre de santé et de sécurité au travail. Un représentant des parents souhaite des précisions sur la composition d'une CHS. M. le

Principal cite le décret relatif à la mise en place des CHS, il donne sa composition et la fréquence des réunions. Il se demande s'il est vraiment nécessaire de mettre en place dans notre collège une structure aussi lourde quand rien ne nous y oblige et que le besoin ne s'en fait pas sentir, d'autant que toutes les mesures sont prises en matière de sécurité.

La proposition d'une CHSCT au collège Dangla est ensuite mise au vote et rejetée :

Votants : 19

Pour : 5

Contre : 7

Abstentions : 7

b. à la demande des parents FCPE :

Pourquoi les comptes rendus des conseils de classe du 3^e trimestre n'ont-ils pas été mis en ligne sur ARGOS ?

M. le Principal précise que ces comptes rendus étaient dans GEPI mais qu'il manquait le message précisant aux parents le chemin à suivre sur l'application ILIAS, ce qui explique que les parents ne les aient pas trouvés s'ils ne se sont pas souvenus du cheminement. Les parents d'élèves FCPE ne se satisfont pas de cette explication.

Au vu de la baisse des effectifs, tous les élèves ont-ils pu avoir un casier ?

M. le Principal rappelle que le collège a été doté par le Conseil général de 64 casiers en 2010, 96 en 2011 et 88 en 2012. Mme la CPE précise qu'ils ont été réservés en priorité aux élèves de 6^e, puis de 5^e et enfin de 4^e. Il reste quelques casiers proposés aux élèves de 3^e qui en feront la demande. Mais en tout état de cause, il n'y en a pas suffisamment pour tout le monde, du fait, en particulier, que certains ont été dégradés et qu'ils sont inutilisables.

Tous les ordinateurs du CDI sont-ils opérationnels ?

M. le Principal évoque le nouvel aménagement au CDI pour une meilleure surveillance des élèves travaillant sur ordinateur. Six branchements ont été réalisés. Sur les 6 postes, 5 sont en bon état de fonctionnement, le 6^e est défaillant. Une nouvelle dotation en ordinateurs est annoncée par le Conseil général.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h15.

Le Secrétaire de séance : M. Valière

Le Président : M. Dupradeau